

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL

TEXTES DE REFERENCE	BO n° 30 du 23 juillet 2015 Circulaire n° 2015-114 du 21 juillet 2015
DESCRIPTION DU POSTE CONDITIONS D'EXERCICE SPECIFIQUES	<p>Le conseiller pédagogique exerçant une mission départementale</p> <p>L'ensemble des conseillers pédagogiques en mission départementale constitue une équipe coordonnée par l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale.</p> <p>Le conseiller pédagogique qui exerce une mission départementale inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré mais ses actions se concentrent sur un domaine d'enseignement pour lequel il possède une qualification reconnue par une option du CAFIPEMF.</p> <p>Ce poste nécessite une grande disponibilité. L'exercice des responsabilités du conseiller pédagogique s'effectue dans un cadre horaire arrêté par l'I.E.N. Ce cadre diffère de celui qui s'applique aux personnels enseignant devant élèves.</p>
PROFIL QUALIFICATIONS NECESSAIRES COMPETENCES PARTICULIERES LIEES AUX MISSIONS	<p>Le conseiller pédagogique exerçant une mission départementale</p> <p>Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire d'un CAFIPEMF. Une expérience dans différents cycles est appréciée.</p> <p>Il doit disposer d'une compétence spécifique dans un niveau ou un domaine d'enseignement, attestée par une option du CAFIPEMF (éducation physique et sportive, langues vivantes étrangères, langues et cultures régionales, éducation musicale, arts visuels, enseignement en maternelle, enseignement et numérique).</p> <p>Le conseiller pédagogique doit être compétent dans les domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des savoirs : connaissance actualisée du système éducatif et des processus d'apprentissage, • de la formation : expert d'une articulation efficace entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, capable d'apporter le regard extérieur objectif, confiant et constructif d'un maître expérimenté, • de la relation et de la communication : capacité à dialoguer avec des interlocuteurs nombreux, divers, à mesurer les contraintes de la communication institutionnelle, à travailler en équipe, <p>de la maîtrise des outils informatiques (traitement de texte, tableur, base de données, messagerie).</p>